

RÉFORME DU COLLÈGE : LA CONSULTATION COMMENCE

Le ministère a communiqué son projet de réforme du collège et a réuni une première fois les organisations syndicales le mardi 17 mars pour une première présentation : grille horaire, cadrage des « marges de manœuvre » et des « enseignements pratiques interdisciplinaires ». Pour le SNES-FSU, ce projet de réforme est en l'état inacceptable, car il ne répond pas aux difficultés rencontrées sur le terrain

→ *Fiches ministérielles à télécharger* : <http://www.snes.edu/Reforme-du-college-la-consultation-commence>

Alors qu'une réforme du collège devrait se fonder sur un investissement important sur les plans matériel, humain, pédagogique et de formation des personnels, **le projet s'inscrit dans un redéploiement des horaires des élèves**, et une dotation horaire globale très légèrement augmentée pour introduire "des marges de manœuvre". **Il s'appuie sur un bilan catastrophiste de la Ministre**, pour laquelle le collège serait « *le maillon faible du système éducatif* », lieu d'ennui pour les élèves qui aggraverait l'échec scolaire. **Mais rien n'est dit sur la dégradation des taux d'encadrement depuis 10 ans !**

Des éléments des grilles ne sont pas acceptables :

➤ **Langues vivantes :**

L'introduction de la LV2 en 5^e se fait à moyens constants. Les élèves n'auraient que 2h/semaine par niveau de la 5^e à la 3^e ce qui ne permettrait pas aux élèves d'entrer dans les apprentissages, **mais augmenterait la charge de travail des collègues dont le service passerait de 6 à 9 classes !** D'autant que le ministère annonce dans le même temps la suppression des bilangues et des classes européennes. De même, la LV1 perdrait une heure en 6^e. **Aucun enseignant ne doit voir ses conditions d'enseignement dégradées par la réforme, la diversité des langues enseignées doit être préservée.**

➤ **La globalisation des horaires des enseignements artistiques ; un bloc physique-chimie / Technologie / SVT en 6^e serait financé par une diminution horaire en 3^e.** Cette logique pourrait conduire à des pertes horaires disciplinaires en fonction des choix locaux.

Les horaires disciplinaires doivent être maintenus et identifiés.

➤ **Suppression possible des enseignements optionnels de langues anciennes et de langues régionales. Ces enseignements doivent être maintenus.**

D'autres points posent problème ou sont à éclaircir :

➤ **L'augmentation de l'horaire élève de 2,5h en 5^e est financée par une diminution de 3h en 3^e.** S'il était nécessaire de revoir les horaires de la classe de 5^e, cela ne doit pas se faire au détriment de la classe de 3^e, qui prépare l'entrée au lycée.

Il faut maintenir les horaires de Troisième.

➤ L'organisation des « enseignements pratiques interdisciplinaires » (**EPI**), qui serait « *élaborée en conseil pédagogique et présentée en conseil d'administration* » est à ce jour floue et laisse craindre une usine à gaz, doublée d'un nouveau levier donné aux chefs d'établissement pour faire pression sur les personnels, ou les mettre en concurrence.

Ce dispositif n'est en l'état pas acceptable. Rien n'est dit en effet sur leur contenu, leur impact sur les enseignements disciplinaires, les moyens alloués à la concertation ou la formation des enseignants préalable indispensable à leur mise en œuvre.

Consultation du SNES sur les EPI : https://fr.surveymonkey.com/r/EPI_college

➤ **Le contenu de l'accompagnement personnalisé** (les 3h hebdomadaires d'EPI en 6^e, 1h prise dans les 4h d'EPI pour les autres niveaux) prend pour modèle celui du lycée, qui constitue un gâchis de moyen.

La lutte contre la difficulté scolaire commence dans la classe, par des conditions d'études et des programmes améliorés.

Pour le SNES-FSU, la réussite des élèves au collège demande avant tout la possibilité de diversifier les situations pédagogiques, notamment via la baisse des effectifs des classes et la possibilité de travail en petits groupes, l'intégration dans les services d'heures de concertation, l'amélioration de la formation initiale et la reprise de la formation continue. L'autonomie des établissements, voire celle d'un conseil pédagogique, n'est pas une réponse. Elle risque fort d'exacerber la concurrence entre établissements. L'interdisciplinarité ne saurait quant à elle constituer une solution miracle.

Le SNES-FSU portera la voix des collègues pour une réforme qui réponde aux enjeux.